CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Seizième session  
2021

Dossier de candidature n° 01681  
pour inscription en 2021 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Malte |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  Ne pas dépasser 230 caractères |
| Le L-Għana, une tradition du chant populaire maltais |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  Ne pas dépasser 230 caractères |
| L-Għana, leħen il-poplu Malti |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, l’(les) autre(s) nom(s) par lequel(lesquels) l’élément est également désigné. |
| --- |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  Ne pas dépasser 170 mots |
| La communauté Għana est composée de guitaristes et de chanteurs (les Għannejja) qui se produisent régulièrement dans les bars locaux ou dans la sphère privée, ainsi que de mécènes et imprésarios qui organisent ce type d’événements. Elle est également représentée par son public, composé notamment d’amateurs qui assistent aux prestations ou aux sessions et participent activement aux discussions autour du Għana et qui collectionnent des enregistrements et des documents à ce sujet. Le Għana, qui était à l’origine principalement pratiqué dans les zones agricoles et les zones de pêche ainsi que dans la région du port intérieur, est devenu plus populaire auprès du grand public à Malte.  Il n’existe actuellement aucune organisation formelle pour les membres de la communauté ni aucun registre officiel pour les artistes, mais des estimations réalisées de manière non-officielle situent leur nombre à environ 250. De nos jours, les artistes et le public sont principalement des hommes, bien que les femmes recommencent à se produire en plus grand nombre, en particulier dans les styles contemporains.  Les Maltais vivant à l’étranger continuent de garder un vif intérêt pour la pratique de cette tradition. Ils participent à des événements consacrés au Għana lorsqu’ils se rendent à Malte et s’ils reviennent dans ce pays pour de bon. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  Ne pas dépasser 170 mots |
| Les sessions musicales de Għana ont principalement lieu de manière hebdomadaire dans des bars ou des lieux privés dans tout Malte et Gozo, les deux îles habitées de la République de Malte. Le village de Żejtun au sud de Malte, par exemple, est bien connu pour ses sessions musicales de Għana. Le Għana est représenté au cours des célébrations nationales telles que « l-Imnarja », qui a lieu dans les bois de Rabat (au centre de Malte), et lors du Festival national du chant populaire « Għanafest » (qui a lieu tous les ans depuis 1998 dans les jardins d’Argotti de Floriana, à Malte). Il fait partie intégrante des festivals communautaires et religieux, tels que la Fête de Notre-Dame de Grâce, la Fête de Sainte-Marie (à Gozo) ou la Fête de St Gregory à Marsaxlokk (à Malte). Généralement, les femmes pratiquent le Għana dans le cadre domestique. Les passionnés de Għana se rencontrent entre eux et collectionnent des enregistrements de prestations de Għana dans des maisons et des garages privés. Même les Maltais vivant aux États-Unis, au Canada et en Australie pratiquent le Għana. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne de contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une seule personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr | | Nom de famille : | Azzopardi | | Prénom : | Mario | | Institution/fonction : | Director, Cultural Directorate, Ministry for the National Heritage, the Arts and Local Government | | Adresse : | Chateau De La Ville, Archbishop Street, Valletta, Malta. | | Numéro de téléphone : | +35625674201 | | Adresse électronique : | mario.d.azzopardi@gov.mt | |
| E.2. Autres personnes de contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| --- |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans lequel(lesquels) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Għana (prononcé « ana ») est utilisé pour décrire trois types apparentés de chants populaires maltais structurés et en rimes accompagnés de guitare. De nos jours, la forme de Għana la plus populaire est le « spirtu pront » (esprit vif), un duel de chansons improvisées entre 2 ou 4 chanteurs, où l’importance tient à la qualité des rimes, de l’argumentation et de la répartie. Għana tal-fatt (Għana basé sur des faits) est un long poème narratif chanté par un chanteur en solo, généralement de mémoire, inscrivant des événements locaux importants dans la mémoire populaire (par exemple des tragédies, des crimes, des événements historiques). « La Bormliża » (style Bormla du Għana) est composée de paroles simples chantées dans une tessiture large et un style vocal particulier, où une seule syllabe est chantée dans une succession de notes différentes qui se suivent. Historiquement, ce style était souvent chanté par des femmes, mais il a perdu en popularité aujourd’hui par rapport au style Spirtu Pront, plutôt pratiqué par des hommes.  Des sessions de Għana sont organisées tout au long de l’année dans divers sites publics ou privés, ainsi que dans des festivals et des festivités à ciel ouvert. Une forte complicité s’instaure entre les interprètes et le public par des échanges amicaux, dont les chansons en elles-mêmes parlent souvent d’ailleurs. Autrefois mal-aimé par les élites anglophiles, le Għana est aujourd’hui généralement célébré comme faisant partie de la vie culturelle de Malte. Se raconter des blagues et se remémorer des expériences en commun concernant des événements historiques nourrit le sentiment d’appartenance à une histoire, une communauté et une identité communes. Recourant à de fins styles de métaphores, surnoms et rimes en maltais, le Għana contribue à la transmission et au développement de cette langue sémitique unique reflétant les diverses influences arabes, italiennes et anglaises sur l’histoire maltaise. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les praticiens du Għana sont des interprètes (chanteurs et guitaristes qui les accompagnent), des mécènes, des imprésarios et les membres du public, notamment des amateurs dévoués. Les chanteurs et les guitaristes enseignent généralement leur art de manière informelle aux membres de leur famille.  Les Għannejja (chanteurs) forment une communauté très unie, s’appelant entre eux par des surnoms. Ils se livrent à des joutes verbales dans leurs chansons, faisant référence à des événements et des personnalités au sein de la communauté. Les femmes interprètes du Għana chantent principalement dans un cadre privé ; certaines femmes, comme Mariele Zammit par exemple, chantent également en public.  Les guitaristes jouent ordinairement en groupes, avec un guitariste principal ou soliste et deux musiciens d’accompagnement. Les Prejjem, ou guitaristes principaux, jouent généralement des solos improvisés dans le cadre de l’échauffement avant la session, des parties en solo entre les stances ainsi que des interludes entre les sessions. Certains utilisent une guitare spéciale dotée d’une corne allongée, développée dans les années 1950 par un luthier local, Indri Brincat, dit « il-Pupa ».  Les mécènes et les impresarios travaillent avec les organisateurs de la communauté (et les amateurs) pour organiser des événements Għana dans des bars et clubs locaux, ou dans le cadre de festivals. Généralement, le Għana est davantage un passe-temps qu’une source d’emploi, bien que les organisateurs et les praticiens puissent recevoir des sommes modestes tirées de grandes représentations publiques.  Le public passionné se réunit lors d’événements Għana, applaudit la virtuosité des artistes, réalise et partage des enregistrements amateurs de prestations en live (notamment sur les réseaux sociaux), avec l’accord non officiel des artistes. Ils parlent également de sessions et de querelles de chants mémorables, aussi bien lors d’événements dédiés au Għana que dans le cadre d’autres rencontres. Le dynamisme et la créativité continus des événements Għana, en particulier en ce qui concerne le Spirtu Pront, reposent sur l’engagement permanent qui existe entre les artistes rivaux et leurs fans. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| À tout âge, les compétences en matière de Għana se forgent en écoutant des prestations improvisées en live de Spirtu Pront, en mémorisant ou en répétant des textes de « tal-fatt » ou de « La Bormliża », et au moyen d’un enseignement non-officiel, qui se transmet généralement dans le cadre privé d’un réseau de connaissance.  La possibilité de se produire est accordée aux chanteurs novices une fois qu’ils sont en mesure de s’adonner à l’art des rimes et de suivre le rythme imposé par les guitaristes. Les artistes sont fiers des personnes qui leur ont appris leurs savoirs et de ceux avec qui ils ont chanté. Cette relation entre les chanteurs est souvent abordée dans leurs chansons, ce qui favorise la création d’un sentiment de continuité au sein de la communauté. Ils font vivre la mémoire de virtuoses tels que Frans Baldacchino dit ‘il-Budaj’ (1943-2006), émigré en Australie mais revenu à Malte dans les années 1970, qui a contribué à promouvoir et à renouveler la tradition.  Les guitaristes apprennent également à jouer le Għana sans suivre de formation officielle, souvent par le biais de proches, avant une session ou à la maison ; d’autres l’apprennent de manière autodidacte à l’aide de ressources trouvées en ligne. Certains guitaristes en herbe notent simplement les différents doigtés lorsqu’ils assistent à des prestations, puis les reproduisent.  Les prestations et les événements Għana tels que les festivals donnent l’occasion aux impresarios et aux mécènes d’enseigner à leurs protégés sur le terrain.  Le public, notamment les passionnés, réalise des enregistrements de Għana. Les vidéos de prestations mises en ligne sont utilisées pour inspirer les jeunes artistes et pour éduquer le public, ainsi que pour améliorer les compétences des artistes. Les passionnés discutent des meilleures techniques pour filmer et enregistrer les prestations, partagent des informations et améliorent leurs compétences en matière de documentation et de diffusion. Ils discutent également du rapport entre la formation et le caractère inné du talent dans le développement de chaque artiste Għana, ce qui suscite une réflexion sur le processus de transmission. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Au début du XXe siècle, les artistes Għana, qui étaient principalement des agriculteurs, des pêcheurs et des travailleurs manuels issus de localités urbaines telles que Bormla, étaient plutôt en marge de la société maltaise. Depuis les années 1950, le Għana est devenu globalement plus apprécié en tant que folklore maltais. Plus récemment, il a été adopté plus largement au niveau national. Aujourd’hui, les événements Għana régulièrement organisés dans des sites locaux ou dans la sphère privée rassemblent des voisins et des familles et, comme les festivals ou les grands événements de Għana, offrent un divertissement et suscitent un sentiment d’identité à la fois au sein de la communauté Għana et, plus largement, dans la société maltaise (Malte abrite un peu moins d’un demi-million d’habitants).  Le Għana (en particulier le style « tal-fatt ») stimule l’engagement civique et populaire envers l’histoire locale et les événements et politiques contemporains. Les chanteurs, en particulier en ce qui concerne le Spirtu Pront, se concentrent sur des thématiques telles que l’honneur, la finesse d’esprit, la bravoure et les prouesses, la générosité et le talent. Les chansons appellent à la sagesse populaire sur les effets du vieillissement, le cadre du travail et d’autres sujets de la vie de tous les jours, en utilisant des expressions idiomatiques ou en y faisant référence avec humour. Les chanteurs se posent donc en porte-voix des classes ouvrières, délivrant une critique sociale par le biais de la satire. Au moyen de la poésie orale et de la musique, les interprètes partagent avec le public des souvenirs collectifs et la sagesse populaire.  Les expressions et mots maltais qui ne sont plus utilisés dans le langage courant sont employés et célébrés au travers du Għana. La préservation et la transmission de la langue est ainsi favorisée, en approfondissant l’implication des locuteurs dans l’histoire et l’identité culturelle maltaises. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Aucun élément du Għana n’est incompatible avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme. Les prestations de Għana peuvent inclure des artistes et un public de tout sexe, âge, classe et horizon. Bien que le Għana soit toujours majoritairement pratiqué par des hommes, en particulier en ce qui concerne le Spirtu Pront, les femmes pratiquent aussi cet art. Certaines femmes occupent une place de premier plan et ont acquis une notoriété au niveau national en tant que Għannejja. Les mesures de sauvegarde qui visent les jeunes accorderont une attention particulière quant à la participation d’un plus grand nombre de filles, même s’il faudra probablement un certain temps avant de parvenir à un équilibre plus équitable entre les genres.  Le Spirtu Pront fait office de forum musical pour engager un débat social et politique non officiel favorisant le respect mutuel. En effet, tous les participants disposent du même espace et du même temps de parole pour exprimer leurs opinions dans un cadre public sûr et ritualisé. Le public et les fans abordent librement les interprètes dans tous les événements Għana.  Chacun des trois types de Għana rassemble les gens pour les inciter à réfléchir sur leur histoire et leur langue communes, favorisant ainsi la cohésion sociale ; une composante importante du développement durable. Pour les grands événements, les organisateurs versent des sommes modestes aux artistes Għana, ce qui contribue à leur assurer des moyens de subsistance durables, tandis que pour les petits rassemblements, leurs prestations sont généralement gratuites en échange de nourriture et de boissons maltaises traditionnelles.  Le Għana n’a aucune répercussion négative sur l’environnement. Le Għana étant traditionnellement fortement lié aux domaines de l’agriculture et de la pêche, les questions environnementales sont parfois abordées dans les chansons Għana, sensibilisant ainsi à l’importance de préserver le patrimoine naturel et de déplorer son déclin par la satire. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  Minimum 120 mots et maximum 170 mots |
| L’exercice de consultation des communautés ayant eu lieu dans le cadre de l’élaboration de cette candidature a déjà contribué à sensibiliser la population maltaise locale au PCI et à l’importance de le sauvegarder, en particulier parmi les membres des communautés concernées qui auparavant ne voyaient pas leurs pratiques en termes de PCI. La connaissance de la Convention et du PCI est une chose assez récente à Malte, et qui n’est pas encore très répandue. Compte tenu de la taille de Malte (316 km²), il n’est pas toujours évident de faire la différence entre le local et le national. Inscrire le Għana sur la Liste permettrait de renforcer la sensibilisation autour du PCI à Malte, en faisant mieux comprendre à la population la valeur de la performance orale comme outil permettant de faire vivre le maltais et ses dialectes locaux, et en la sensibilisant aux performances inscrites ou au PCI liés à la langue dans d’autres pays. Cela favoriserait la compréhension quant à la nécessité de protéger les espaces intergénérationnels actifs de commentaire et de débat social qui sont nécessaires à la pratique du Għana, et leur rôle dans la promotion de la cohésion communautaire. |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  Minimum 120 mots et maximum 170 mots |
| L’inscription du Għana sur la Liste représentative, ainsi que d’autres éléments de PCI, favoriserait la sensibilisation à plus grande échelle du public maltais au sujet du PCI en général, notamment du fait que Malte n’est pas encore représentée sur cette Liste. Les consultations des communautés et la couverture médiatique ayant eu lieu pendant le processus de candidature ont déjà accru l’intérêt du public maltais sur les questions de PCI. L’inscription du Għana, dont la sauvegarde est appuyée par un partenariat stratégique entre les membres de la communauté, des organismes gouvernementaux et l’Université de Malte, contribuerait à alimenter cette dynamique. Cette inscription peut inspirer les étudiants universitaires qui aident la communauté Għana dans le cadre des activités de sauvegarde, ainsi que les jeunes qui sont en plein apprentissage du Għana, et les inciter à identifier et se charger de la sauvegarde d’autres aspects du PCI de Malte. La visibilité que l’inscription donne au PCI à Malte peut également inspirer de nouvelles formations et initiatives éducatives dans les écoles et à l’Université de Malte, et susciter un plus grand intérêt et un plus grand investissement des organismes gouvernementaux dans la sauvegarde du PCI. |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  Minimum 120 mots et maximum 170 mots |
| L’inscription du Għana contribuerait à donner une visibilité internationale à la valeur sociale et culturelle du chant populaire et des performances orales, en favorisant, par exemple, la cohésion communautaire et la mémoire collective. S’agissant d’une forme de satire sociale soutenant des méthodes pacifiques et culturellement appropriées pour aborder les désaccords et les dissensions, le Għana, ainsi que d’autres éléments de la Liste représentative, peut également mettre en lumière le rôle du PCI concernant le développement de la démocratie participative, la tolérance quant aux avis divergents et la paix.  L’inscription de cet élément permettrait de mieux faire connaître les différentes manières dont la mémoire collective peut être entretenue en tant que source d’histoire communautaire, en particulier pour les groupes sous-représentés dans l’Histoire. Cette inscription peut aider à mieux faire connaître les similitudes entre le Għana et les différentes traditions de la poésie chantée au sein de la région méditerranéenne, ainsi que le rôle important de l’apprentissage informel dans un cadre privé pour transmettre des traditions musicales au niveau mondial. |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   Minimum 120 mots et maximum 170 mots |
| Le Għana est lui-même une forme de dialogue qui s’exprime entre et parmi des artistes et leur public. Les processus d’élaboration de l’inventaire et de candidature ont ouvert un dialogue plus ciblé avec la communauté Għana sur la nécessité de mobiliser la communauté, les besoins de sauvegarde de l’élément, et leurs espoirs et aspirations en matière de pratique et de transmission du Għana à l’avenir. L’inscription du Għana sur la Liste représentative inciterait dans une plus grande mesure à poursuivre ce dialogue aussi bien au sein de Malte qu’à l’échelle internationale, en vue d’entrer en contact avec d’autres communautés pratiquant des traditions de performance orale similaires. Le Għana est chanté en maltais, une langue d’origine sémitique (via l’arabe maghrébin) avec une forte influence indo-européenne (via le sicilien, l’italien et - plus récemment - l’anglais). L’inscription de cet élément favoriserait ainsi les échanges et le dialogue interculturels entre les communautés des différents pays méditerranéens. |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   Minimum 120 mots et maximum 170 mots |
| Le Għana est une pratique hautement créative qui exige que les chanteurs se répondent rapidement les uns aux autres avec une répartie pleine d’esprit, typique du Spirtu Pront. Les Għannejja qui jouent du tal-fatt composent parfois leurs propres ballades pour commémorer des faits historiques. Les guitaristes improvisent aussi lorsqu’ils jouent. Les enregistrements réalisés par les amateurs stimulent l’innovation créative lorsqu’ils sont partagés localement entre les artistes ou entre les personnes dispersées à travers le monde. L’inscription du Għana favoriserait la créativité humaine en encourageant à une plus grande sensibilisation sur son utilisation innovante du langage et de la musique, et permettrait de sauvegarder les approches créatives du Għana et de les partager avec d’autres traditions de performance orale.  Le Għana attire un public local et international, selon l’ampleur de l’événement, souvent composé en partie de maltais vivant à l’étranger et parfois même de personnes ayant des origines culturelles différentes. L’inscription de l’élément peut contribuer à stimuler le débat sur la meilleure manière de traduire et apprécier ce patrimoine linguistique et culturel dans un contexte multiculturel, et donc à promouvoir le respect de la diversité culturelle. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Pour l’heure, la viabilité de l’élément n’est pas sérieusement menacée, bien que le Għana n’ait pas toujours été pleinement compris et apprécié par toutes les sphères de la société maltaise et qu’il manque encore de statut et de visibilité dans une certaine mesure. Le manque d’envie de pratiquer le Għana dont les jeunes font preuve est peut-être dû à cette stigmatisation résiduelle, et à la possibilité de s’adonner à d’autres hobbies et passe-temps.  Pour remédier à ces problèmes, la communauté Għana a tenté par le passé de sensibiliser sur la valeur de cette pratique. Des spécialistes de la communauté et des amateurs de Għana, tels que M. Charles Coleiro et feu M. Ġorg Mifsud-Chircop, ont organisé depuis 1970 de nombreux événements publics de proximité, notamment des festivals et événements dédiés au chant populaire. Coleiro et Mifsud-Chircop ont également organisé une tournée internationale d’artistes Għana et ont fait pression sur le gouvernement de Malte afin d’obtenir un plus grand soutien.  Les Għannejja ont fait la promotion de leur art en contribuant à l’écriture de l’histoire de Malte sur le plan national. Dans le cadre d’une importante célébration nationale commémorant le centenaire des émeutes de Sette Giugno, lorsque les Maltais ont protesté contre le régime colonial britannique en 1919, Żeppi Spagnol, « il-Kelba », a composé et interprété un Għana tal-fatt au Festival national de Għana.  En documentant et en partageant les prestations, avec l’accord informel des artistes, les passionnés continuent de jouer un rôle important dans la sauvegarde du Għana. Ces supports en libre circulation servent à transmettre des compétences, à mobiliser la communauté, ainsi qu’à assurer la promotion et la sensibilisation. Pour préserver et partager ces supports à plus grande échelle, ils ont également participé à des programmes tels que MEMORJA (voir ci-dessous), en collaboration avec des institutions universitaires et gouvernementales. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Quels efforts, passés et en cours, ont été déployés par les États parties concernés pour sauvegarder l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes à cet égard.   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Malgré des ressources limitées, l’État a soutenu diverses initiatives visant à assurer la sauvegarde du Għana au moyen d’une aide budgétaire et organisationnelle dans le cadre suivant :  (1) Un concours de chant populaire national, créé dans les années 1950 dans le cadre des célébrations de L-Imnarja, afin de sensibiliser le public sur le Għana. Les célébrations de L-Imnarja ont toujours lieu aujourd’hui, mais sans ce concours. Un festival de chant populaire national, le Għanafest, fondé en 1998, assure la promotion du Għana et présente les innovations actuelles.  (2) Des célébrations organisées par les conseils locaux, notamment le festival annuel « Zejt iż-Żejtun » (Huile de Żejtun), où le Għana est représenté.  (3) L’État reconnaît l’importante contribution du Għana et de ses interprètes dans la société et à la culture maltaises. En 1998, par exemple, le Président de Malte a décoré la célèbre chanteuse maltaise de Għana, Ġolina Mifsud, de l’ordre national du Mérite.  (4) Depuis 2017, les Archives nationales de Malte (National Archives of Malta) et l’Université de Malte soutiennent le projet de mémoire collective MEMORJA, en aidant la communauté Għana à documenter, utiliser et diffuser leurs prestations et leur histoire orale, tout en respectant leurs droits de propriété intellectuelle.  (5) En 2019, le Ministère du patrimoine national, des arts et des collectivités locales (Ministry for the National Heritage, the Arts and Local Government) a intégré le Għana dans le cadre de l’initiative « Culture Pass », qui offre à des élèves du secondaire la possibilité de découvrir des productions artistiques, et qui emploie des Għannejja pour leur enseigner certaines techniques de base du Għana.  (6) Des étudiants en anthropologie de l’Université de Malte, avec le soutien de l’État, sont actuellement en train de développer une série radiophonique pour une diffusion en 2020 avec des interviews de Għannejja pour parler du Għana. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en œuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| Lors des séances de consultation (voir point 4.a ci-dessous), les membres de la communauté se sont montrés enthousiastes à l’idée d’une potentielle inscription du Għana sur la Liste représentative de l’UNESCO et son effet certainement positif sur la sauvegarde de l’élément. Des mesures de sauvegarde visant à protéger et promouvoir l’élément ont été proposées avec les parties prenantes, consistant à renforcer l’intérêt des jeunes pour l’art, la représentation des femmes et des filles, la visibilité des supports de diffusion, la place de premier plan du Għana dans le Għanafest, l’accès à des lieux appropriés, et à ouvrir le dialogue sur les influences de la musique populaire contemporaine sur les représentations de Għana.  (1) Les mesures suivantes seront mises en œuvre afin d’inciter les jeunes à se mettre à cette pratique :  (i) Des artistes Għana présenteront des groupes et des prestations de Għana à des jeunes garçons et filles dans les jardins publics d’Argotti dans le cadre du programme scolaire « Għana Day » destiné aux élèves de 11 à 13 ans à partir de 2021. La Direction de la culture du Ministère du patrimoine national, des arts et des collectivités locales collaborera avec la Division du programme d’enseignement de la langue maltaise du Ministère de l'éducation en vue de mettre en place cet événement. Il sera financé par le Ministère du patrimoine national, des arts et des collectivités locales et les artistes Għana seront rémunérés.  (ii) À compter de 2020, les artistes Għana seront employés afin de dispenser un cours gratuit sur le Għana destiné aux jeunes (garçons et filles) habitant la région du port intérieur (comprenant Bormla), où le Għana était traditionnellement très populaire. Cela permettra d’évaluer la viabilité des modes de transmission alternatifs pour les personnes dont les membres de la famille ne pratiquent pas l’élément. Le projet favorisera également la cohésion sociale et la notion d’identité dans une zone socialement marginalisée. Cette initiative est soutenue financièrement par le Ministère du patrimoine national, des arts et des collectivités locales et sera coordonnée par le Centre de ressources sur Cottonera (Cottonera Resource Centre) de l’Université de Malte, basé dans cette région.  (2) Les programmes destinées à la jeunesse mentionnés ci-dessus favoriseront une plus grande participation des femmes et des filles dans la pratique et la transmission du Għana. Une page de réseau social, développée par la Direction de la culture en collaboration avec des membres de la communauté, servira de plateforme de communication et donnera de la visibilité aux femmes artistes. L’Université de Malte mènera des recherches plus approfondies afin d’identifier les facteurs déterminants quant à la participation des femmes au Għana, et la manière de les développer.  (3) Une plus grande visibilité du Għana dans les médias sera obtenue par la mise en place d’un créneau de programmation dédié au Għana, pour des programmes tels que ceux mentionnés ci-dessus (voir point 3(a)ii(6)), afin de sensibiliser plus généralement sur sa signification et sa valeur pour les communautés concernées. Le Ministère du patrimoine national, des arts et des collectivités locales discute actuellement de manière active avec les services de radiotélévision publique (Public Broadcasting Services) afin de trouver un canal approprié en vue de diffuser cette programmation.  (4) La visibilité du Għana a été réduite au Festival de chant populaire national (National Folksong Festival) en raison de la place plus importante accordée récemment à la musique folklorique internationale, en particulier sur la scène principale des jardins d’Argotti. Afin de répondre aux inquiétudes de la communauté, le comité d’organisation, Festivals Malta, membre du Conseil des arts, étudie les moyens de résoudre ce problème. Les solutions envisageables s’appuieront sur des recherches menées sur le festival, par exemple celles entreprises à l’Université de Malte par l’un des précédents directeurs du festival, George Mario Attard.  (5) La communauté Għana ne peut plus accéder à certains des principaux sites Għana en raison de leur coût, c’est le cas par exemple de l’historique Pieta Bocci Club. De tels espaces culturels ne sont pas uniquement des lieux de représentation, mais constituent de véritables musées vivants pour la communauté car ils abritent des objets associés à l’histoire du Għana. La Direction de la culture dressera donc un registre des sites et événements Għana locaux afin de suivre et promouvoir l’accès des prestations de Għana dans des lieux appropriés sur une base continue.  (6) La mesure selon laquelle l’ampleur de l’innovation dans les nouvelles compositions, influencées par la musique populaire contemporaine, dénaturerait le Għana fait débat au sein de la communauté Għana. Certains pensent que cela pourrait accroître l’intérêt du public envers ce genre musical traditionnel. Suite aux consultations menées auprès de la communauté à ce sujet, la Direction de culture a demandé au Département des sciences anthropologiques (Department of Anthropological Sciences) de l’Université de Malte d’entreprendre des recherches sur la nature changeante de l’innovation dans ce genre musical et d’en présenter un rapport à la communauté.  Aucun effet négatif non-intentionnel grave quant à la possible inscription n’a été identifié. Il est toutefois possible qu’une plus grande visibilité entraîne un surremplissage des sites et des perturbations liées à des enregistrements non-autorisés par des personnes extérieures, et éventuellement une utilisation inappropriée des enregistrements par des personnes extérieures. Ce problème sera traité en informant les nouveaux publics et en assurant une publicité et une gestion prudentes des événements par les promoteurs, avec l’aide du registre des sites. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| La gouvernement maltais soutiendra les mesures de sauvegarde en cours sur les plans logistique et financier au moyen d’une dotation budgétaire annuelle, qui s’élève actuellement à 100 000 €. La Direction de la culture (en qualité d’organisation directrice) ainsi que d’autres organismes du Ministère du patrimoine national, des arts et des collectivités locales travailleront en étroite collaboration avec les parties prenantes de la communauté pour la mise en œuvre des mesures proposées, avec l’aide du Ministère de l'éducation (responsable de l’Université de Malte, du Centre de ressources sur Cottonera) et des services de radiotélévision publique.  Dans le cadre du processus de consultation, la Direction a mis au point une vaste liste de diffusion pour les membres de la communauté Għana. Elle facilitera la continuité de la consultation, de la communication et de la diffusion des informations relatives à la sauvegarde. En l’absence d’organisations communautaires ou d’ONG représentant la communauté, la Direction créera également une page de réseau social communautaire qui servira de plateforme de communication pour soutenir la sauvegarde du Għana en faisant participer la communauté. La plateforme sera reliée aux plateformes existantes que les artistes et amateurs utilisent déjà et contribuera au suivi et à l’évaluation des mesures de sauvegarde.  La Direction de la culture financera des initiatives éducatives destinées aux écoles et aux jeunes (voir ci-dessus) afin de soutenir la participation des praticiens et de garantir que ces projets éducatifs sont accessibles à tous gratuitement. Elle apportera également un soutien d’ordre logistique pour le développement des initiatives de sauvegarde proposées avec des partenaires tels que l’Université de Malte et les écoles. La Direction de la culture emploiera dans le cadre de stages des étudiants du Département d’anthropologie de l’Université de Malte pour seconder la mise en œuvre de ces initiatives, y compris le développement du registre des sites et la conduite de la recherche. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les mesures de sauvegarde ont été élaborées en s’appuyant sur les suggestions formulées par les membres de la communauté (comprenant des hommes et des femmes, des artistes, des mécènes ou imprésarios et des membres du public) dans le cadre des divers forums de consultation mentionnés au point 4(a) ci-dessous. Les membres de la communauté étaient soucieux quant à la manière d’accroître l’intérêt des jeunes pour le Għana compte tenu de la popularité de la musique contemporaine mondiale, d’accroître la visibilité du Għana dans les médias nationaux, et renforcer la place de premier plan du Għana au Għanafest. Lors de la séance de consultation nationale qui s’est tenue le 8/12/2019, le plan de sauvegarde a été abordé avec les représentants de la communauté et les nouvelles suggestions qu’ils ont pu formuler ont été intégrées dans la révision du plan de sauvegarde. Il a été fortement débattu de la meilleure manière de soutenir l’art, de ce qui constitue une innovation positive ou au contraire une « dénaturation » négative des prestations de Għana, et sur la façon de sélectionner les meilleurs chanteurs pour les manifestations. La Direction de la culture soutient les discussions en cours au sujet de la création d’une organisation représentative de la communauté Għana.  Les Għannejja et les musiciens feront découvrir le Għana aux jeunes filles et garçons dans le cadre des programmes scolaires « Għana Day » (voir le point 3(b)i ci-dessus) et ils dispenseront des cours gratuits sur le Għana à des élèves venant de la région du port intérieur. Des mécènes et imprésarios participeront à l’élaboration du registre des sites. Tous les membres de la communauté pourront participer à l’élaboration et à la mise en œuvre de la plateforme sur un réseau social créé à des fins de communication pour les parties prenantes, de suivi et d’évaluation des mesures de sauvegarde. Cela permettra d’assurer la participation de la communauté et d’obtenir un retour d’information concernant la recherche proposée sur les questions d’innovation et du genre. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Heritage Malta | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Noel Zammit, CEO Heritage Malta | | Adresse : | Head Office, Ex. Royal Navy Hospital, Marina St. Kalkara, Malta | | Numéro de téléphone : | +356 22954000 | | Adresse électronique : | info@heritagemalta.org | | Autres informations pertinentes : | “Heritage Malta” est l’agence nationale responsible du patrimoine culturel | | Nom de l’organisme : | Culture Directorate, Ministry for the National Heritage, the Arts and Local Government | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Mario Azzopardi, Director, Culture Directorate | | Adresse : | Chateau de La Ville, Archbishop Street, Valletta, Malta | | Numéro de téléphone : | +356 25674330 | | Adresse électronique : | culture@gov.mt | | Nom de l’organisme : | University of Malta | | Nom et titre de la personne à contacter : | Dr Jean Paul Baldacchino, Head Dept. of Anthropological Sciences | | Adresse : | Dept. of Anthropology, University of Malta, Msida, Malta | | Numéro de téléphone : | +356 23403714 | | Adresse électronique : | jean-paul.baldacchino@um.edu.mt | | Nom de l’organisme : | Festivals Malta | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ms. Annabelle Stivala, Director, Festivals Malta | | Adresse : | 13, Europa Centre, John Lopez St., Floriana | | Numéro de téléphone : | +356 23347301 | | Adresse électronique : | info.fm@festivalsmalta.org | | Autres informations pertinentes : | « Festivals Malta » est l’entité gouvernementale responsable de l’organisation du National Folksong Festival | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  Minimum 340 mots et maximum 570 mots |
| Suite à l’inclusion du Għana dans l’inventaire national en juillet 2018, un comité consultatif a été mis en place pour permettre à la communauté de participer à l’élaboration du dossier d’inventaire (voir point 5(v) ci-dessous). Le comité, qui comprenait deux membres de la communauté, a suggéré dans un premier temps d’envisager une candidature pour une inscription sur la Liste représentative.  Compte tenu qu’aucune organisation représentant la communauté Għana n’existe à l’heure actuelle, la Direction de la culture, avec l’aide de l’Université de Malte, a ensuite organisé plusieurs séances d’information et de consultation afin de discuter de cette idée et de permettre à la communauté de prendre part au processus de candidature du Għana. Les consultations ont eu lieu à divers endroits dans toutes les îles, dans le cadre d’événements où les membres de la communauté Għana étaient déjà réunis, afin de s’assurer qu’un large éventail de membres de la communauté soit représenté.  Les séances de consultation suivantes ont eu lieu :  05/05/2019 : après l’inauguration d’un monument en l’honneur d’un Għannej local bien connu, à Għaxaq (région sud), 80 participants.  24/04/2019 : après la Fête de St Gregory locale à Marsaxlokk (région sud), 67 participants.  10/5/2019 : avant une session de Għana à Tal-Bagri, au Saint Helen Band Club à Birkirkara (région centre), 119 participants.  21/06/2019 : en soirée, après une session de Għana en plein air aux jardins de Kottoner à Bormla (région du port intérieur), 164 participants.  22/06/2019 : après le festival national Għanafest dans les jardins d’Argotti, 170 participants (deux séances). La Direction de la culture a également installé un stand au Għanafest afin de recueillir des avis plus individuels de la communauté au sujet de la candidature du Għana.  28/06/2019 : après les Fêtes annuelles de St Pierre et St Paul (Imnarja) aux jardins de Buskett (dans le nord), 113 participants.  13/09/2019 : après la Fête locale de Notre-Dame de Grâce à Rabat, Gozo, 137 participants.  14/09/2019 : après la Fête de Notre-Dame des Victoires à Mtahleb (dans le nord), 149 participants.  Lors de ces séances, les membres de la communauté ont été informés de manière plus approfondie sur l’UNESCO et les listes de la Convention, ainsi que sur le processus d’inventaire national. Ils ont exprimé leur soutien pour la candidature du Għana en vue d’une inscription sur la Liste représentative, ont discuté de la viabilité de l’élément et des éventuelles mesures de sauvegarde ; des commentaires et propositions individuels ont également été envoyés ultérieurement à la Direction. Ces éléments ont été utilisés pour réaliser une version préliminaire de la vidéo et du dossier de candidature.  Après ces séances de consultation, une séance de consultation nationale ouverte a été organisée le 8/12/19 à Żejtun, une plaque tournante des praticiens de Għana. Les membres de la communauté qui avaient pris part aux précédentes réunions ont été conviés et des annonces ont été mises en ligne sur les plateformes des réseaux sociaux. Les versions préliminaires de la vidéo et de la candidature s’appuyant sur les consultations ont été présentés afin de recueillir des commentaires et d’ouvrir la discussion, notamment sur les mesures de sauvegarde proposées. Lors de cette réunion, la communauté a accueilli très favorablement le dossier de candidature et a discuté de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées.  Au total, 1033 personnes ont participé à ces réunions de consultation. L’équilibre hommes-femmes et en termes d’âge était convenable pour cette communauté (673 hommes et 362 femmes). Les participants comprenaient des artistes, des mécènes ou imprésarios, des membres du public et des fans (voir liste des participants en Annexe 1.4). |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| En 2018, la Direction de la culture a mis en œuvre un programme de sensibilisation afin d’informer le public au sujet du PCI. La préparation de la candidature du Ftira a aidé à mieux faire connaître la Convention à Malte. Cela comprenait une réunion publique le 3/2/2018, à laquelle ont participé 62 personnes (un tiers de femmes, cinq de Gozo), une couverture médiatique et une campagne sur les réseaux sociaux.  Au cours des séances de consultation qui ont eu lieu en 2019, les artistes, mécènes, amateurs et publics composant la communauté Għana en ont appris davantage sur le processus de candidature et ont soutenu librement la candidature pour inscrire le Għana sur la Liste représentative. Lors des premières réunions qui se sont tenues les 24/04/2019, 05/05/2019 et 10/05/2019, les membres ont fourni des signatures donnant leur consentement libre à la proposition de candidature pour inscrire le Għana sur la Liste représentative (203 hommes et 63 femmes, Annexe 1.1).  Dans le cadre de la séance de consultation nationale du 8/12/2019, une variété de membres de la communauté (27 hommes et 7 femmes) a exprimé son soutien spécifique au dossier définitif (Annexe 1.2). Par la suite, des Għannejja, des mécènes, des guitaristes et des amateurs ont envoyé des lettres pour exprimer individuellement leur soutien (8 hommes) (Annexe 1.3.a). Des membres de la communauté se réunissant et se produisant sur des sites ont envoyé des lettres collectives pour exprimer leur soutien (3 hommes et 1 femme). À une occasion, un groupe de Għana dirigé par Angelo Theuma et Kalcidon Vella a chanté un quatrain en soutien à la candidature (Annexe 1.3.b).  Les conseils locaux de Malte (7) et de Gozo (1) qui organisent des événements dédiés au Għana ont rédigé des lettres soutenant la candidature (Annexe 1.3.c). Des organisations connexes (Annexe 1.3.d) telles que des clubs de musique et des ONG ont également envoyé des lettres pour exprimer leur accord (3 hommes et 1 femme). Plusieurs organismes culturels officiels, à savoir Heritage Malta, Festivals Malta, les archives nationales et l’Université de Malte ont également envoyé leurs lettres de consentement (Annexe 1.3.e). |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  Minimum 60 mots et maximum 280 mots |
| Toute personne motivée et dotée d’un certain talent peut acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour pratiquer et transmettre le Għana ; aucune restriction particulière ni exigence de secret n’entrave l’accès aux connaissances sur le Għana et les événements liés.  Les événements publics de Għana sont ouverts à tous et sont limités dans la seule mesure des capacités d’accueil des sites, mais les sessions de Għana organisées dans des résidences et garages privés sont généralement réservées aux personnes invitées. Afin de respecter les pratiques régissant l’accès aux événements privés, ceux-ci ne seront pas annoncés sur la plateforme de réseau social proposée, sauf si les organisateurs en font la demande. Les promoteurs et les propriétaires de sites gèrent le nombre de personnes présentes sur site afin d’assurer la sécurité et permettre un fort engagement du public local.  Les artistes donnent généralement leur accord informel aux membres du public et aux amateurs pour qu’ils enregistrent ou mettent à disposition les enregistrements des sessions ; cet aspect est réglementé au sein de la communauté. Cela pourrait changer à mesure que le public « touriste » augmente après l’inscription. Les artistes Għana et les organisateurs d’événements fourniront, si besoin, des informations pertinentes aux visiteurs sur ce qui est acceptable aux yeux des artistes concernant la réalisation d’enregistrements et la diffusion de ces informations au public, afin que leurs droits de propriété intellectuelle soient respectés. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| b. Mr. Joseph Spagnol  c. 72 ‘Ave Maria’, Triq il-Falkunier, Żejtun, Malta  d. +356 21673442  f. Mr Spagnol est un célèbre chanteur folklorique et membre éminent de la communauté.  b. Mr Charles Coleiro  c. 3, Triq San Kirstofru,Valletta VLT1468  d. +356 21233911  e. charlesfolk@gmail.com  f. Mr Coleiro est un passionné de la communauté et un folkloriste.  a. Association for the folklore, arts and crafts of Zejtun  b. Ms. Joan Agius  c. 18, Triq San Girgor, Iz-Zejtun  d. +356 99424517  e. joan.agius@yahoo.com  f. Directeur d’une ONG culturelle locale qui se consacre à la promotion des traditions culturelles locales.  b. Mr Michael Cumbo  c. 48, Triq Emanuel Attard Bezzina, Iz-Zejtun  d. +356 99805956  f. M. Cumbo est un célèbre artiste et organisateur chevronné et membre éminent de la communauté.  b. Mr Lawrence Schembri (Male) a.k.a Lawrence ‘Ta’ Ġanna’  c. Redentur, Triq Santu Wistin, Iz-Zejtun  d. +356 99012046  f. Passionné de la communauté et ancien propriétaire du célèbre site Għana, le bar « Ta’ Ġanna’ ».  a. Juve Bar  b. Mr. Francis Delia  c. Misrah Gregorju Bonnici, Iz-Żejtun  d. +35699464030  f. M. Delia est un passionné de la communauté et propriétaire du « Juve Bar », un établissement Għana populaire côtoyé par les membres de la communauté.  a. Tottenham Supporters Club  b. Mr Wayne Lughermo  c. 22, St Fredrick Street, Valletta.  d. +35621231192  f. Organisateur d’événements Għana écrivant au nom de la communauté des Għannejja qui se réunissent et se produisent au Tottenham Hotspurs Club à Valletta.  a. Juventutis Domus Sacra Familia  b. Mr Jesmond Ferriġġi  c. 63, St. Gregory Street, Iz-Zejtun  d. +356 99470351  f. Mr Ferriġġi est un organisateur d’événement communautaire écrivant au nom des Ghannejja qui se produisent au sein du lieu qu’il dirige.  a. Society of St Mary Mqabba and King George V Band.  b.Mr Felix Galea.  c. San Bazilju St., Mqabba.  d. +35621683020  e. info@santamarija.com  f. Directeur de la « Society of St Mary Mqabba and King George V Band » écrivant au nom de la société et du club de musique qui représente régulièrement le Għana dans le cadre de leurs festivités annuelles.  a.Beland Music Society  b. Mr Antony Aquilina  c. 5, Misrah ir-Repubblika, iz-Zejutn.  d. +35621698357  e. info@belandband.com  f. Secrétaire général de la Beland Music Society écrivant au nom de la société de musique et du club de musique.  b. Mr Charles Seychell  c. ‘il-Qannata’, Triq l-Arkibuzier, iz-Zejtun  d. +35621673247  f. Organisateur d’événement Għana pour la communauté locale, organise également des ateliers sur le Għana.  b. Mr. George Azzopardi  c. 48, Triq id-Duluri, iz-Zejtun.  d. +356 77290934  f. M. Azzopardi est l’un des principaux fabricants de guitares traditionnelles maltaises.  a. Tal-Begig Bar and Restaurant  b. Mr Emanuel Ellul  c. 104, Triq il-wied tal l-Imsida, Msida  d. +35699491433  f. M. Ellul est un artiste Għana chevronné, qui organise régulièrement des événements dans le bar de son frère.  a. Zejtun Heritage  b. Mr. Ruben Abela (President).  c. P.O. Box 25, iz-Zejtun  d. +35699467775  e. wirtizzejtun@gmaill.com  f. Zejtun est une ONG qui se consacre à la promotion du patrimoine de Zejtun.  a. Botta u Risposta, Ta Ganna Bar.  b. Mr Mark Bartolo (Proprietor)  c. Luqa Briffa St., iz-Zejtun  d. +356 98113341  f. Ta’ Ganna Bar est l’un des principaux sites Għana, avec une longue tradition hebdomadaire bien établie avec des prestations de Għana tous les dimanches, où les chanteurs émergents et accomplis viennent présenter leur talent.  b. Ms Mariele Zammit  c. 48, My Dream, Emanuel Attard Bezzina Street, iz-Zejtun.  e. mariele.zammit@gmail.com  f. Mariele est un talent féminin émergent du genre Bormliza écrivant au nom d’un groupe d’artistes et d’amis. |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.  Fournissez les informations suivantes :  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Inventaire national du patrimoine culturel immatériel |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s), organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Direction de la culture, Ministère du patrimoine national, des arts et des collectivités locales |   *(iii) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’(les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | 03/2018 : L-Għana: Leħen il-poplu Malti |   *(iv) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | 2/07/2018 |   *(v) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | Dr Philip Ciantar, responsable des études musicales à l’Université de Malte, a compilé une manifestation d’intérêt pour le dossier d’inventaire sur le Għana s’appuyant sur la recherche menée sur cette tradition avec la participation des communautés concernées. Lorsque la demande d’inscription dans l’Inventaire du PCI national a été approuvée en juillet 2018, un comité consultatif a été instauré afin d’élaborer un dossier d’inventaire complet en faisant davantage participer la communauté. Le comité comprenait des chercheurs de l’Université de Malte ainsi que deux membres de la communauté, Mr C. Coleiro (folkloriste et spécialiste de la communauté, amateur de Għana) et Mr G.M. Attard (organisateur d’événements de la communauté Għana). Le comité a ajouté des informations concernant le rôle du public, des amateurs et des mécènes au sein de la communauté Għana, et a préparé une nouvelle version du dossier. Le contenu du dossier a ensuite été débattu et mis à jour par les membres de la communauté élargie dans le cadre des séances de consultation qui se sont déroulées en 2019, au cours desquelles le nom et la valeur de l’élément pour la communauté, ainsi que les mesures de sauvegarde ont été discutés (voir point 4.a). Le rapport de participation des femmes à ces séances était de 1 femme pour 2 hommes. Une femme, Mme R. Radmilli (anthropologue), était également membre du comité consultatif. Le dossier d’inventaire a été mis à jour en octobre 2019 et en février 2020. |   *(vi) Indiquez la périodicité de mise à jour de(s) l’inventaire(s) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | Tel que précisé dans les « Politiques nationales de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » (National Policy on Safeguarding Intangible Cultural Heritage), les fiches de l’inventaire concernant les éléments de PCI inscrits dans l’Inventaire national du PCI sont soumises à des examens périodiques, qui ont lieu tous les quatre ans sous la supervision de la Direction de la culture, avec la participation de praticiens et d’autres représentants des communautés concernées. |   *(vii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (230 mots maximum).*   |  | | --- | | L’Inventaire est ouvert à de nouvelles inscriptions. Les candidatures sont évaluées tous les trimestres par le Conseil national du PCI.  L’examen quadriennal des fiches de l’inventaire concernant les éléments de PCI inscrits dans l’Inventaire national du PCI, tels que le Għana, comprend une consultation des membres de la communauté ainsi qu’une évaluation des conséquences de l’inscription et de toute mesure de sauvegarde entreprise. La Direction de la culture exige que les membres de la communauté formulent des commentaires, en utilisant les moyens de communication appropriés. Les membres de la communauté sont encouragés à soumettre des propositions et des suggestions afin d’alimenter et mettre à jour le dossier. En ce qui concerne le Għana, la liste de diffusion et le portail sur réseau social qui ont été créés dans le cadre du processus de candidature seront utilisés à des fins de communication avec la communauté lors du processus de mise à jour.  Les examens périodiques de chaque élément des fiches de l’inventaire seront inclus dans un « Rapport sur l’état du patrimoine culturel immatériel », qui guidera les activités de sauvegarde ultérieures. |   *(viii) Fournissez en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens.* ***Les informations doivent être fournies en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente****.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire.****Ces textes doivent être fournis en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente****.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | Formulaire concernant l’Inventaire national complété 03/2018 L-Għana : Leħen il-poplu Malti | |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| ALAMANGO, A. 2011. ‘Malta’s Lost Voices: The Early Recording of Maltese Folk and Popular Music, 1931-32’, Journal of Maltese History, 2: 54-8.  CASSAR PULLICNO, G. and CAMILLERI, C., 1998 Maltese Oral Poetry and Folk Music. Malta: Malta University Publishers Ltd.  CIANTAR, P., 2019. 'Għana and its Mediterranean Parallels: Music, Expression, and Performance Practice'. In: G. BONELLO and A. BORG CARDONA, eds, Music in Malta: From Prehistory to Vinyl. Malta: Fondazzjoni Patrimonju Malti, pp. 32-47.  CIANTAR, P., 2000. 'From the Bar to the Stage: Socio-cultural Processes in the Maltese Spirtu Pront'. http://www.umbc.edu/MA/index/number5/ciantar/cia\_0.htm edn.  FSADNI, R. 1993. The wounding Song: Honour, Politics and Rhetoric in Maltese Għana. Journal of Mediterranean Studies 3(2): 335-353.  GALLEY, M. 1980. ‘Chants Traditionnels de Malte’, Littérature Orale Arabo-Berbère, 11: 115-26.  HERDON, M. and N. MCLEOD. 1975. ‘The Bormliża: Maltese Folksong Style and Women’, The Journal of American Folklore, 88: 81-100.  MCLEOD, N. and HERNDON, M. 1975. The Bormliza: Maltese Folksong Style and Women, Journal of American Folklore 88: 81-100.  MCLEOD, N. and HERNDON, M. 1980 The Interrelationship of Style and Occasion in the Maltese Spirtu Pront. In: N. MCLEOD and M. HERNDON (EDS.) The Ethnography of Musical Performance, Norwood, Pa.: Norwood Editions, pp. 147-166.  MIFSUD-CHIRCOP G. (Ed.) 1999 Maltese Folksong 'Għana’: A Bibliography and Resource Material. Malta: Malta University Press.  MIFSUD-CHIRCOP, G. 2003 "A New Look at Maltese High Pitched Folk Singing." Insaniyat 32-33: 197-215.  PACE, A. 2015. ‘Participating in the Musical Tradition of Prejjem: Transmitting the Guitar Culture of Għana within and between Insular Musical Communities of Islanders in Malta and the Maltese-Australian Diaspora’(unpublished PhD thesis, University of Manchester).  SANT CASSIA, P. (2000). Exoticizing discoveries and extraordinary experiences: "traditional" music, modernity, and nostalgia in Malta and other Mediterranean societies. Ethnomusicology, 44(2), 281-301 |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | José A. Herrera | | Titre : | Ministre | | Date : | 17 août 2020 (version révisée) | | Signature : | <signé> | |